

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation énumérées ci-dessous précisent le déroulement du concours de Solorius (ci-après « **concours** ») organisé par Gameforge 4D GmbH, Albert-Nestler-Straße 8, 76131 Karlsruhe, Allemagne (ci-après « **Gameforge** »).

1. Autorisation de participation, participants et participation

- (1) La participation au *concours* est gratuite. Tout utilisateur majeur domicilié dans l'Espace économique européen disposant d'un compte utilisateur personnel actif pour aion.gameforge.com (ci-après « **compte** ») conformément aux [conditions générales d'utilisation](#) (« **CGU** ») est autorisé à participer. Les employés de *Gameforge*, des entreprises liées à *Gameforge* et les familles de ces personnes sont autorisés à participer mais ne peuvent prétendre à aucune récompense.
- (2) Est considérée comme « **participant** » toute personne autorisée à participer conformément à la disposition 1 et entreprenant l'acte de participation décrit dans la disposition 3 entre le 17/12/2018 et le 07/01/2019 à 23h59 (heure de Paris) (ci-après « **période de participation** »).
- (3) L'objet de la participation est la création autonome d'une illustration dessinée à la main ou par support informatique représentant au moins un « Shugo » dans un contexte de Noël (ci-après « **œuvre** »), ainsi que sa transmission au cours de la *période de participation* en respectant les consignes suivantes (ci-après « **envoi** ») :
 - a) L'*œuvre* est transmise via un fichier au format .jpg ou .png dont la taille n'excède pas 5 Mo et est exempte de tout droit tiers.
 - b) L'*envoi* est réalisé via l'adresse e-mail rattachée au *compte*, a pour objet « Solorius Contest » et pour destinataire contest@aionfreetoplay.com.
 - c) En outre, cet e-mail doit faire mention du serveur de jeu et du nom de personnage rattachés au *compte* du *participant* et indiquer via quelle désignation d'auteur le *participant* souhaite être cité, en cas de victoire, comme créateur de l'*œuvre* dans le cadre de la *présentation*. En cas d'absence de notification d'une telle désignation, le *participant* déclare accepter, par principe, que la mention du nom de personnage et du serveur de jeu communiqués constitue une désignation d'auteur suffisante. Le *participant* peut renoncer à toute désignation d'auteur en le mentionnant dans l'*envoi*.
- (4) Un seul *envoi* est autorisé par *participant*. Les envois en dehors de la *période de participation* ainsi que les *envois* multiples, y compris les *envois* liés à différents *comptes*, ne seront pas pris en considération.

2. Gagnants et récompenses

- (1) Parmi l'ensemble des *envois* recevables, *Gameforge* sélectionnera un total de six *envois* en tenant compte de leur créativité respective. Sont désignés comme « **gagnants** » les *participants* ayant produit les *œuvres* sélectionnées.
- (2) *Gameforge* informera les *gagnants* d'ici au 11/01/2019 en publiant leur nom de personnage et serveur de jeu respectifs sur ses pages officielles (y compris la [page Steam d'AION](#)) et sur les sites gérés par *Gameforge* sur les réseaux sociaux (ci-après conjointement dénommées « **pages Gameforge** »), ainsi qu'en leur envoyant un e-mail à l'adresse utilisée pour l'*envoi* (ci-après « **notification** »).
- (3) Les *gagnants* obtiennent des récompenses en accord avec l'annonce du concours. Les récompenses sont envoyées à partir du 14/01/2019 par un prestataire de services mandaté par *Gameforge* (ci-après le « **prestataire** »), l'envoi étant soumis à l'indication d'une adresse postale valide (ci-après l'« **adresse** ») dans l'espace économique européen ainsi que de la taille de T-shirt souhaitée. *Gameforge* profitera de la *notification* pour prier les *gagnants* de communiquer l'*adresse* en réponse à leur *notification* respective (ci-après « **annonce** ») au

plus tard jusqu'au 11/02/2019 23h59 (heure de Paris). Les *annonces* parvenues en retard ou ne parvenant pas à *Gameforge* entraînent la perte de la prétention à la récompense. Si le *gagnant* concerné renonce à indiquer la taille de T-shirt de son choix, *Gameforge* peut sélectionner une taille de T-shirt à sa discrétion.

- (4) La remise de la récompense au *prestataire* équivaut à la remise de la récompense au *gagnant* par *Gameforge*. Si une récompense ne peut être livrée en raison de la transmission d'une *adresse* erronée par le *gagnant*, la charge en revient au *gagnant* concerné.
- (5) En revanche, les récompenses impliquant l'obtention d'un contenu numérique seront ajoutées au *compte* du *gagnant* concerné sans délai suite à la réception de l'*annonce*.
- (6) De plus, pour rendre hommage à la performance artistique des gagnants, *Gameforge* présentera leurs *œuvres* sur les *pages Gameforge* en y joignant la désignation, conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c (ci-après « **présentation** »).
- (7) Les paiements en liquide et/ou les compensations matérielles des récompenses, leur échange et/ou transfert à une tierce personne sont exclus.

3. Droits d'utilisation et exemption

- (1) Dans le but de la participation au *concours*, *Gameforge* accorde aux *participants* le droit non exclusif d'utiliser, à titre gracieux, les éléments du jeu en ligne AION requis à cet effet dans la mesure où cela est nécessaire.
- (2) Le *participant* accorde à *Gameforge*, aux fins de la *présentation*, les droits d'utilisation irrévocables non exclusifs, à titre gracieux et sans limitation dans le temps et l'espace de l'*œuvre* concernée. Cela englobe les droits d'adaptation et de reproduction ainsi que le droit de rendre l'*œuvre* publiquement accessible, le droit de cession des droits d'utilisation à des tiers, dans la mesure où celle-ci s'imposerait dans le cadre de la *présentation*.
- (3) Avec l'*envoi*, le *participant* assure avoir réalisé l'*œuvre* de façon autonome et garantit que celle-ci ne porte atteinte à aucun droit de tiers et libère *Gameforge* de toutes revendications tierces liées à l'atteinte de droits de tiers en vertu ou à l'égard de l'*œuvre*.

4. Protection des données

- (1) Les données personnelles des *participants* (il s'agit là des données du *compte*, comme le nom de personnage qui y est lié, l'adresse e-mail et l'*adresse* transmise par les *gagnants* ainsi que la désignation d'auteur choisie conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c et, le cas échéant, la taille de T-shirt communiquée) seront traitées par *Gameforge* conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données et uniquement aux fins de réalisation du *concours* (ceci inclut la vérification de l'autorisation de participation et du respect des conditions de participation ainsi que, le cas échéant, l'envoi des récompenses et la transmission de l'*adresse* au *prestataire* que celui-ci implique, l'envoi de la *notification* et la publication de la désignation d'auteur choisie par les *gagnants* conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c sur les *pages Gameforge* que celle-ci implique).
- (2) Les données personnelles prélevées seront tout d'abord sauvegardées pendant la durée de l'organisation du *concours* et seront ensuite supprimées. Sont exclues de cette disposition les désignations d'auteur choisies conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c publiées sur les *pages Gameforge* dans le cadre de la *présentation* et qui sont, par principe, durablement sauvegardées à des fins de transparence. Dans le cas d'obligations légales de conservation prévoyant une sauvegarde prolongée, les données concernées seront supprimées après expiration d'une telle obligation de conservation.
- (3) De plus amples informations concernant la gestion des données personnelles par *Gameforge* sont disponibles dans la [déclaration de confidentialité](#) (en particulier dans l'article 3.9 concernant l'organisation de jeux-concours et les bases légales déterminantes pour le traitement qu'elle implique, ainsi que l'article 6 relatif aux droits des personnes concernées).

5. Clause de non-responsabilité

La responsabilité de *Gameforge*, ses organes, ses employés et ses agents d'exécution est limitée, pour quelque raison juridique que ce soit, aux actes intentionnels et à la négligence grave. Dans le cas d'une négligence mineure, cette responsabilité est en revanche limitée uniquement aux manquements aux obligations contractuelles et aux dommages prévisibles, à moins que des dispositions contraignantes du droit applicable ne s'y opposent. Lesdites restrictions ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé.

6. Dispositions finales

- (1) En procédant à l'*envoi*, le *participant* accepte les présentes conditions de participation.
- (2) En plus des conditions de participation, le participant s'engage également à respecter les [CGU](#) ainsi que les [règles du jeu complémentaires](#) (regroupées ci-après sous l'appellation « règles »).
- (3) L'autorisation de participation d'un *participant* peut lui être retirée si celui-ci contrevient aux *règles* durant le déroulement du *concours* ou si un tel manquement est constaté a posteriori.
- (4) *Gameforge* se réserve le droit de mettre fin au *concours* de manière anticipée avant la fin de la *période de participation* si la bonne tenue dudit concours ne peut plus être assurée pour des raisons techniques ou légales.
- (5) L'invalidité d'une disposition des présentes conditions de participation n'entraîne en aucun cas la nullité des dispositions restantes. La législation en vigueur prend effet en lieu et place de toute disposition invalide.